Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260605-D_2026_62-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 12/06/2026
Et
Publication ou notification du : 12/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, MM : BOUY Pierre, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusés ayant donné procuration : Mme VANDESTICK Camille à M. MORLIER Guillaume, MM : CATILLON Vincent à M. BOUY Pierre, GESLIN Serge à M. TRICOT Nicolas, QUINIO Philippe à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : M. MORLIER Guillaume

2026-62 – Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mesdames Justine HUREL, Anna MARGOTTIN, Mélissa RACAPÉ, Monsieur Joseph NEVEU.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Sont candidates en tant que délégué titulaire les personnes suivantes : Joseph NEVEU, Serge GESLIN, Philippe QUINIO.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260605-D_2026_62-DE

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- Monsieur Joseph NEVEU : 15 voix
- Monsieur Serge GESLIN : 15 voix
- Monsieur Philippe QUINIO : 15 voix

Messieurs NEVEU, GESLIN, QUINIO ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Les candidatures enregistrées :

Sont candidates en tant que délégué suppléant les personnes suivantes : Nicolas TRICOT, Angélique GUAIS, Guillaume MORLIER.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

e) Élection des suppléants

- Monsieur Nicolas TRICOT : 15 voix
- Madame Angélique GUAIS : 15 voix
- Monsieur Guillaume MORLIER : 15 voix

Madame GUAIS Angélique, Messieurs Nicolas TRICOT et Guillaume MORLIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 8 juin 2026

Le Maire
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de Séance,
Guillaume MORLIER



